



Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le

Berger
Levrault

ID : 069-216901124-20260504-26_17-AI

ARRETE MUNIC

Délégation de fonctions et de signature à Monsieur Roger VIALLO-NALLET, 1^{er} adjoint au Maire

Le maire de Lentilly,

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le Maire à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et à des conseillers municipaux,

Vu l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au Maire, sauf disposition contraire dans la délibération, à subdéléguer sa signature dans les matières déléguées par le Conseil municipal,

Vu la délibération en date du 1^{er} avril 2026 portant délégation de compétences au Maire,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 constatant l'élection de monsieur Roger VIALLO-NALLET en qualité d'Adjoint au Maire

Considérant que monsieur Roger VIALLO-NALLET exerce les fonctions de 1^{er} Adjoint au Maire de la commune de Lentilly et dans le souci d'une bonne administration locale, il est nécessaire de lui déléguer une partie de mes fonctions et de lui donner délégation de signature permanente dans les domaines ci-dessous détaillés.

ARRETE

Article 1^{er} : Attributions accordées au titre de la délégation de fonctions

Domaine de la culture :

- ✓ Développer la culture sur la commune
- ✓ Gérer le fonctionnement et le suivi du centre culturel « la Passerelle », salle de spectacle et médiathèque, école de musique en collaboration avec la Conseillère déléguée à la Culture
- ✓ Gérer de toutes les affaires liées à la culture,
- ✓ Négocier et signer des conventions avec les prestataires et artistes,
- ✓ Gérer les conventions, prêts, locations des locaux pour les associations, en collaboration avec les autres adjoints et conseillers délégués.
- ✓ Travailler avec l'Adjoint aux finances sur les subventions aux associations faisant partie de sa délégation

Domaine de la démocratie locale :

- ✓ Promouvoir la co-construction et l'accès à l'information des habitants sur les projets communaux,
- ✓ Mettre en œuvre des démarches innovantes en partant des besoins et de la réalité des usagers, habitants et citoyens

- ✓ Gérer les Conseils de quartier
- ✓ Gérer les réunions publiques, débats et groupes de travail associant les habitants,

En outre, en cas d'empêchement du Maire, monsieur Roger VIALLO-NALLET représentera la commune de Lentilly dans les instances ou organismes opérants dans le domaine de la délégation de fonctions.

Article 2 : Délégation de signature

Monsieur Roger VIALLO-NALLET reçoit également délégation de signature de monsieur le Maire dans ses domaines de compétences.

Dans le cadre de sa délégation, monsieur Roger VIALLO-NALLET est autorisé à signer les bons de commande, devis ou tout autre document budgétaire. Il est également autorisé à invalider les bons de commande des services dont le montant ne serait pas couvert par le budget initialement voté ou pour des dépenses imprévues non justifiées.

Article 3 : Mise en œuvre de la délégation.

Les délégations consenties prennent effet à compter de leur notification à monsieur Roger VIALLO-NALLET.

Les délégations faisant l'objet du présent arrêté s'exerceront sous la surveillance et la responsabilité du Maire et sous la réserve de son pouvoir réglementaire.

Article 4 : Modalités d'application.

Tous documents signés par monsieur Roger VIALLO-NALLET dans les domaines de délégations de fonctions et de signature accordés porteront la mention :

« L'Adjoint au Maire délégué, Roger VIALLO-NALLET »

Le directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- ✓ Transmis à monsieur le Préfet de l'arrondissement de Lyon
- ✓ Transmis à Monsieur le Trésorier de la commune de Lentilly
- ✓ Affiché et publié au recueil des actes administratifs de la commune
- ✓ Notifié à l'intéressé

Fait à Lentilly, le 04/05/2026

Le Maire,
Eric POLNY

Notifié à l'intéressé
Le 04/05/2026

